

CESER : **14 février 2022**
Intervention n° : **4**
Document : **CPER 2021 - 2027**
Orateur : **Evelyne Lucas**

Je m'exprime au nom des CCI

Le Contrat de Plan Etat – Région (CPER) pour la période 2021 à 2027 est présenté par le Conseil régional, à la suite d'une longue phase de préparation. L'aboutissement de cette procédure et ce qu'il emporte est un point positif : le CPER sanctuarise pour six ans 970 millions d'euros d'investissements en Bretagne, provenant pour 52% de la Région et 48% de l'Etat. Il contribuera à la dotation de la région en équipements structurant son avenir à moyen et long terme, notamment dans les domaines de la cohésion des territoires (391 M€), de la transition écologique (219 M€) et de l'enseignement supérieur et de la recherche (196 M€).

L'intégration dans ce nouveau CPER d'un volet maritime, demandé par l'ensemble des acteurs bretons, constitue une avancée notable pour notre région, dont les caractéristiques géographiques et économiques ainsi que les ambitions dans le domaine maritime justifient cet investissement. Nous tenons cependant à mentionner l'absence parmi les points d'entrée de marchandises biologiques des ports de Lorient et du Légué.

Par ailleurs, nous pouvons regretter deux manques dans ce CPER 2021 – 2027. Le premier concerne le secteur agricole, dont l'importance économique et sociale dans notre région validait, comme pour le maritime, une approche spécifique, telle que portée par le Conseil régional.

Le second réside dans le report à 2023 du volet mobilités : l'accessibilité de la Bretagne dans son ensemble et de ses territoires en son sein constituent des enjeux primordiaux de leur développement et de leur vitalité. De nombreux projets dans les domaines routiers, ferroviaires et aéroportuaires sont reportés faute de volontarisme ; cet immobilisme entrave le développement de certains territoires, voire les mettent en risque de décrochage économique et social. Comme nous l'avons souligné lors du précédent débat sur le CPER, en octobre 2021, les études techniques pour ces équipements pourraient être accélérées afin d'engager au plus tôt leur réalisation, répondant aux besoins exprimés actuellement par ces territoires et leurs acteurs économiques. Faute de quoi, à l'instar de l'étude prévue sur le fret ferroviaire, les mêmes enquêtes et analyses sont reproduites et financées tous les dix ans.

Nous souhaitons que, à tout le moins, ce volet mobilités du CPER soit bien finalisé dès l'année prochaine.

Je vous remercie de votre attention.